



DOSSIER DE CANDIDATURE

SALLES 2027

D'EXPOSITION

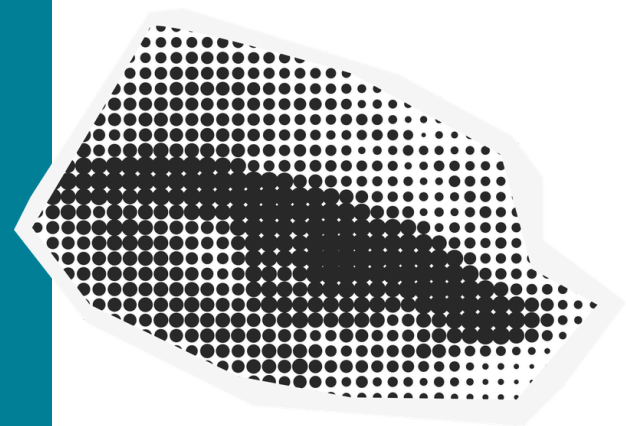
LES CLARISSSES / LES VALOS · AIGUEPERSE | LES VOÛTES · MARINGUES

PRÉSENTATION DE PLAINE LIMAGNE



Au cœur de l'Auvergne, dans le département du Puy-de-Dôme, Plaine Limagne s'étend des contreforts des Combrailles à la rivière Allier, au cœur de la Grande Limagne. Trait d'union entre les volcans d'Auvergne, classés à l'UNESCO et les monts du Livradois, le territoire de Plaine Limagne est situé à moins de 20 minutes des agglomérations de Clermont-Ferrand et de Vichy.

La communauté de communes Plaine Limagne, dans le cadre de sa politique culturelle et en vue de la promotion des arts, propose à des artistes d'exposer une partie de leur travail dans l'une de ses salles d'exposition dans le cadre de la saison culturelle 2027.





LES CLARISSSES · AIGUEPERSE

Au premier étage de la Maison Nord Limagne l'ancienne chapelle du couvent des Clarisses est aujourd'hui une grande salle d'exposition d'environ 80 m². Pleine de caractère, cette salle voûtée présente également des vitraux du XIXe siècle.



LES VOÛTES · MARINGUES

Le sous-sol de la Médiathèque des Ducs de Bouillon, ancien hôtel particulier, abrite une salle d'exposition chaleureuse d'environ 60 m². Ses voûtes en pierre de lave divisent l'espace mural en alcôves successives.



LES VALOS · AIGUEPERSE

Vestige des anciennes fortifications du bourg, la Tour des Valos, en plein cœur d'Aigueperse, accueille régulièrement des expositions hors-les-murs. Libre d'accès, cet espace est prêté par la commune à Plaine Limagne.

CANDIDATURE D'ARTISTES

Cadre juridique : une convention pour droits d'exposition spécifiera les engagements de Plaine Limagne et de l'artiste. Les candidatures sont ouvertes à tout artiste ou collectif d'artistes engagé dans une démarche de création et souhaitant faire connaître son travail sur le territoire de Plaine Limagne.

Vous êtes artiste professionnel et vous souhaitez exposer seul dans nos salles ?

- Vous êtes rémunéré à hauteur de 1 000 euros pour l'exposition, quelle que soit sa durée et quel que soit le nombre d'œuvres.
- Plaine Limagne prend en charge les frais d'assurance, de vernissage, de communication, les droits d'exposition.
- Les frais de déplacement et de transport des œuvres sont à votre charge.
- Plaine Limagne assure la création des outils de communication (en accord avec la charte graphique de Plaine Limagne)
- Vous acceptez que des informations vous concernant (bibliographie, extraits, photos...) soient diffusées sur le site Internet et sur les supports de communication édités par Plaine Limagne.
- Vous acceptez d'être présent sur 2 temps de médiation minimum (inclus dans la rémunération de 1000 euros).

Vous êtes un collectif d'artistes professionnels et vous souhaitez exposer dans nos salles ?

- Si l'exposition collective présente moins de 10 artistes, vous percevez un montant global de 1000 euros par exposition à diviser par le nombre d'artistes.
- Si l'exposition présente plus de 10 artistes, aucune rémunération n'est versée.
- Plaine Limagne prend en charge les frais d'assurance, de vernissage, de communication, les droits d'exposition.
- Les frais de déplacement et de transport des œuvres sont à votre charge.
- Plaine Limagne assure la création des outils de communication (en accord avec la charte graphique de Plaine Limagne)
- Vous acceptez que des informations vous concernant (bibliographie, extraits, photos...) soient diffusées sur le site Internet et sur les supports de communication édités par Plaine Limagne.
- Vous acceptez d'être présent sur 2 temps de médiation minimum (inclus dans la rémunération de 1000 euros).

Vous êtes artiste non-professionnel et vous souhaitez faire connaître votre travail en exposant dans nos salles ?

- Vous ne percevez pas de rémunération pour l'exposition.
- Plaine Limagne prend en charge les frais d'assurance, de vernissage, de communication.
- Les frais de déplacement et de transport des œuvres sont à votre charge.
- Plaine Limagne assure la création des outils de communication (en accord avec la charte graphique de Plaine Limagne)
- Vous acceptez que des informations vous concernant (bibliographie, extraits, photos...) soient diffusées sur le site Internet et sur les supports de communication édités par Plaine Limagne.

La candidature devra comporter :

- La fiche de renseignements administratifs dûment remplie
- Une lettre d'intention explicitant le projet d'exposition, la démarche artistique ainsi que les pistes de médiation et/ou de rencontres avec le public envisagées
- La liste des œuvres constituant l'exposition, formats et technique(s) utilisée(s) accompagnée de visuels
- Un CV complet
- Pour les artistes professionnels : attestation du statut de l'artiste (affiliation à la maison des artistes, déclaration du début d'activité, numéro de SIRET, capacité à produire des factures et à certifier ses déclarations sociales et fiscales, dispense de précompte)

Renseignements administratifs

Type d'exposition : Individuelle Collective *nombre d'artistes :*

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

N° Siret : N° Siren :

Code APE :

Site personnel / blog / réseaux sociaux présentant le travail artistique :

Périodes d'indisponibilités :

Les dossiers seront soumis à un comité de sélection composé d'agents de Plaine Limagne et des élus en charge de la culture.

Pour toutes questions concernant l'appel à candidatures, adressez-vous à culture@plainelimagne.fr - 04 73 86 89 80

Le dossier de candidature complet doit être retourné avant le lundi 8 juin 2026

Par courrier : Communauté de communes Plaine Limagne
158 grande rue - BP 23 - 63260 Aigueperse

Par mail : culture@plainelimagne.fr

